



Communiqué de presse

Pharnext annonce la résiliation du contrat de financement accordé par Néovacs

PARIS, France, le 4 juillet 2024 à 20h (CET) – Pharnext SCA (FR001400N1P4 – ALPHA) (la « Société »), société biopharmaceutique à un stade clinique avancé développant de nouvelles thérapies pour des maladies neurodégénératives sans solution thérapeutique satisfaisante, annonce la résiliation anticipée de l'accord de financement en obligations conclu avec Néovacs en septembre 2022 et géré depuis octobre 2022 par un fiduciaire dans le cadre d'une fiducie-gestion.

Cette résiliation fait suite à l'annonce par la Société de l'existence de cas de défaut comme annoncé le 3 juillet 2024. En conséquence de cette résiliation, le fiduciaire a demandé à Pharnext le remboursement anticipé des sommes restant dues au titre du contrat, soit environ 22 M€. À défaut, le fiduciaire sera en droit de demander la réalisation des sûretés qui lui ont été accordées sur la propriété intellectuelle, les comptes bancaires et les créances d'assurance de Pharnext.

Pour rappel, la société Pharnext a sollicité Global Tech Opportunities 13, son autre partenaire financier, pour obtenir son soutien et continue d'étudier le cadre juridique le plus adapté à sa situation.

La Société continuera à faire des points d'étape réguliers sur le sujet.

Avertissement :

La société Pharnext a mis en place (i) un financement sous forme d'OCEANE-BSA avec la société Global Tech Opportunities 13, qui, après avoir reçu les actions issues de la conversion ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la société, et (ii) un financement en OS qui ont été ensuite transférées à une fiducie, laquelle est à présent chargée de leur equitization.

Les actions, résultant de la conversion ou de l'exercice des titres susvisés, sont, en général, cédées dans le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Au cas particulier de la fiducie, les actions sont cédées sur le marché selon les modalités fixées dans la convention de fiducie.

Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la société, ainsi qu'une forte dilution en raison du nombre de titres émis au profit de la société Global Tech Opportunities 13 et/ou de la fiducie.

Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir (ou de rester investis) dans les titres de la société admise à la négociation qui réalise de telles opérations de financement dilutives particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La société rappelle que la présente opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place.

À propos de Pharnext

Pharnext est une société biopharmaceutique à un stade clinique avancé, qui développe de nouvelles thérapies pour les maladies neurodégénératives actuellement sans solution thérapeutique satisfaisante. Pharnext possède un nouveau candidat médicament, PXT3003, en développement dans la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A (CMT1A), une neuropathie périphérique héréditaire, rare et invalidante. PXT3003 bénéficie du statut de médicament orphelin en Europe et aux Etats-Unis. Plus d'information sur www.pharnext.com.

Pharnext est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (code ISIN : FR001400N1P4).

Contacts

Relations Presse Financière

ACTUS finance & communication
Anne-Charlotte Dudicourt
acdudicourt@actus.fr
+33 (0)1 53 67 36 32

Relation Investisseurs

ACTUS finance & communication
Jérôme Fabreguettes Leib
pharnext@actus.fr
+33 (0)1 53 67 36 78